

---

SINGAPOUR - Réunion conjointe du Conseil de l'ICANN et des parties prenantes non-commerciales  
Mardi 10 février 2015 - 16h45 à 17h45  
ICANN – Singapour, Singapour

STEVE CROCKER:                    Nous allons commencer.

RAFIK DAMMAK:                    Merci Steve, merci de nous donner cette opportunité de parler avec le conseil d'administration. Je veux dire avec le groupe de représentants des unités non commerciales et le conseil d'administration. Nous essayons toujours de vous faire part de notre point de vue et de vous écouter. Nous espérons que ce dialogue sera intéressant et riche en contenu. Nous avons plusieurs sujets dont nous allons parler. Pour cette réunion, nous allons parler de l'intérêt public, du contrôle de la politique de contenu. Nous allons commencer par la politique de contenu.

ED MORRIS:                        Nous avons un problème. En général, l'ICANN dit toujours « Ne nous occupons pas du contenu, nous, c'est les nombres et les chiffres » mais il semblerait que les choses soient en train de changer. Au Bali, Fadi nous a dit, qu'au nom de l'intérêt public, nous allons faire le suivi des gens qui travaillent dans la pornographie. Donc l'ICANN est train d'essayer d'interdire la pornographie sur le web. À Washington, Fadi nous a parlé de ce Bulgare qui avait mis un contenu IP en ligne qui est allé au Costa Rica. L'ICANN se demandait ce qu'il fallait faire pour l'attraper. On est

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

passés de la pornographie à l'IP, à l'assistance aux forces de l'ordre pour essayer de voir ce que nous pouvions faire dans l'intérêt public. Nous comprenons qu'il y ait la pression des gouvernements, les régulations, etc. On ne devrait s'occuper que des chiffres et des nombres. Donc, la question au conseil d'administration est : savez-vous que le personnel est utilisé comme ceci, et soutenez-vous ces actions ? Qu'allez-vous dire à la communauté et surtout, est-ce que ceci est fait de manière ad hoc ? Nous représentons les unités non commerciales, donc nous préférons que l'ICANN ne soit pas investie dans le contenu. Si vous vous occupez du contenu, il y a des lignes directrices sur lesquelles nous devons nous mettre d'accord.

RAFIK DAMMAK:

Merci Ed. Y a-t-il des personnes qui souhaitent commenter ?

George au micro.

GEORGE SADOWSKY:

Est-ce qu'à un moment donné l'ICANN va ou doit coopérer avec les forces de l'ordre ? Est-ce qu'il devrait y avoir des limites par rapport à certaines activités ?

ED MORRIS:

Lorsqu'il y a obligation de coopérer, d'accord. Maintenant, attribuer son personnel par exemple au Panama, non, ça ne va pas. Je ne pense pas que l'ICANN doive être investie dans ce genre de choses.



---

DAVID CAKE: La question, c'est la quantité de transparence et la réponse que nous avons c'est beaucoup de transparence et ça vous donnera une meilleure réponse par rapport à la question. Je pense qu'il y a des moments où l'ICANN devrait coopérer avec les forces de l'ordre. Par exemple dans les situations où, de toute évidence, il y a beaucoup d'opérateurs de registre qui sont impliqués. En fait, il nous faut beaucoup de transparence par rapport à tout cela.

RAFIK DAMMAK: Merci David. Je crois que Steve voudrait commenter.

STEVE CROCKER: Avec l'arrivée de Fadi, je crois qu'il nous serait très utile de récapituler de manière très rapide, en une centaine de mots, pour lui dire de quoi on parle. Je pense qu'il nous serait utile d'avoir son point de vue.

ED MORRIS: Nous parlions de l'implication de l'ICANN que vous avez commentée à Bali et lors de la réunion NPCH, à savoir la pornographie des enfants et la question de l'IP en Bulgarie et donc, notre préoccupation c'était de savoir si l'ICANN commençait un peu trop à s'occuper de contenu.

FADI CHEHADE: Pour ce qui est de la question bulgare, c'était un exemple qui m'a été rapporté par mon personnel pour me dire que nous ne devrions pas nous impliquer. En fait, ils sont venus me voir parce que je connaissais ce cas particulier. C'était un PDG d'une très grande société de contenu qui



---

me disait que l'ICANN devait surveiller un peu le contenu dans un certain site. Mon personnel m'a dit, « il n'aime pas ce site, ce site est enregistré auprès de cette personne qui vit en Bulgarie, avec un bureau d'enregistrement aux États-Unis » et ensuite on m'a montré tout le modèle. On lui a expliqué que premièrement, cela ne me concernait pas et que je n'avais pas l'autorité pour m'en occuper. Bien sûr, le PDG de cette entreprise de contenu n'était pas content mais nous sommes conscients du fait que beaucoup de gens viennent voir l'ICANN disant « vous donnez un numéro d'immatriculation. Vous devriez être responsables, vous devriez savoir ce qui se passe ». Mais là c'était une question très compliquée. Est-ce que nous sommes responsables lorsque quelqu'un fait quelque chose, par exemple avec un site pharmaceutique ? Le journal Wall Street a confirmé que c'était de notre responsabilité. Mais en fait, c'est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. Il y a un site en Hollande qui est géré par un groupe féministe et qui pousse les drogues abortives dans les pays où elles ne sont pas disponibles. Comment puis-je décider seule si c'est un bon site ou un mauvais site ? À la base, ce n'est pas notre travail. En tout cas, c'est notre point de vue.

STEVE CROCKER: Le commentaire a été fait comme quoi, de temps à autre, on est en lien avec les forces de l'ordre.

FADI CHEHADE: S'il y a une ligne très claire de questions juridiques, par exemple, par rapport à la pornographie infantile, là les choses sont claires. Au niveau



---

international, il y a un accord général disant que la pornographie infantile est illégale. Si nous recevons une demande juridique nous demandant de coopérer, nous expliquerons que ce n'est pas notre travail. S'il y a assignation, nous sommes forcés de coopérer. En revanche, nous ne pouvons rien faire si le cadre légal n'est pas clair.

ED MORRIS: Donc en l'absence d'assignation, vous ne coopérez pas.

FADI CHEHADE: Non. Et si le personnel le fait, les choses doivent être clarifiées. D'une manière générale, nous avons des contrats avec les bureaux d'enregistrement et avec les opérateurs de registre. Le contenu ne fait pas partie de notre mission, cela ne nous concerne pas. Il y a beaucoup de personnes qui souhaiteraient que ce soit le cas. Mais il faut faire très attention et il nous faut communiquer avec la communauté parce que lorsque ces choses nous sont présentées, nous avons besoin d'être clairs.

RAFIK DAMMAK: Très bien, les choses semblent claires. Avri vous souhaitez ajouter quelque chose peut-être ?

AVRI DORIA: Je souhaiterais poser une question. Je me demandais si vous aviez besoin de la communauté, justement lorsqu'il faut réagir aux demandes qui ne sont pas des cas rares et même lorsqu'il y a des cas où il y a une



---

assignation. Cela ne veut pas dire qu'il y a un recours légal, parce qu'il y a des pays qui peuvent donner une assignation qui n'est pas forcément recevable. Est-ce que la communauté peut aider à construire des mesures préventives pour que ce ne soit pas seulement au personnel de dire « non, on ne peut pas le faire » ?

FADI CHEHADE: Merci Avri pour cette proposition. Jusqu'à présent les choses étaient très claires. C'était noir sur blanc, cela ne nous concernait pas, cela ne fait pas partie de notre mandat.

BRUCE TONKIN: De quel contenu s'agirait-il ? Parce qu'il semble assez étrange que l'ICANN reçoive une assignation.

FADI CHEHADE: Il y a des gens qui nous demandent de nous impliquer, d'éliminer certains sites lorsque nous savons qu'il y a des activités qui sont illégales. Bien sûr, il y a toute la question des sites pharmaceutiques. Et donc quel est le rôle de l'ICANN, des bureaux d'enregistrement, des opérateurs de registre en termes de sites pharmaceutiques ?

Est-ce que Allen Grogan est là ? Je ne sais pas si vous connaissez Allen Grogan qui est responsable du service conformité. Il a ajouté un autre niveau à son rôle de conformité, puisqu'il s'occupe du plaidoyer auprès des consommateurs et donc il s'occupe de ce genre de problèmes.



---

Lorsque le contrat n'est pas très clair, il intervient, il est très bon dans ce domaine. Je ne sais pas si vous vous souvenez à Londres ou à Los Angeles, une personne s'était levée et avait dit voilà, « j'ai des centaines et des centaines de signatures, les gens vous supplient de ne rien faire contre ces sites pharmaceutiques ». Allen a communiqué avec cet autre camp et il explique que ce n'est pas notre travail. C'est tout. Avant les gens étaient frustrés, ils téléphonaient aux membres du Congrès aux États-Unis. Maintenant, nous avons Allen Grogan qui est impliqué. Il explique notre rôle et clarifie le fait que l'ICANN ne s'occupe pas d'annulation de site. Avri, j'apprécie votre point de vue là-dessus et j'espère que vous allez vous adresser à Allen parce que c'est lui qui s'occupe de tout ça désormais.

RAFIK DAMMAK:

Un dernier commentaire là-dessus ?

ARUN SUKUMAR:

Je m'appelle Arun et je viens de New Dehli. Tout nouveau dialogue entre les gouvernements et l'ICANN sur le sujet dont on parle, sur l'élimination des sites et de la légalité ou de l'illégalité de certaines actions, j'imagine qu'il y a des documents qui existent là-dessus, une communication. Comment peut-on avoir accès à tout cela ?

FADI CHEHADE:

Premièrement, il n'y a pas de discussions entre les gouvernements et nous sur l'élimination des sites car cela ne se fait pas. On ne nous le demande pas. Lorsque par exemple le président François Hollande après



---

l'événement de Charlie Hebdo a décidé d'éliminer tel ou tel site, il a téléphoné aux sociétés directement pour leur demander d'interrompre la mise en ligne. C'est donc Orange, France Telecom qui se sont occupé de la suppression des sites.

Par contre, nous avons le forum public qui nous dit « vous devez éliminer tel site ». Nous ne répondons pas de manière officielle, ce sont des appels téléphoniques pour dire aux gens que le rôle de l'ICANN s'arrête ici. Je crois que la présence d'Allen a été très utile car les gens commencent à mieux comprendre où s'arrête notre travail.

RAFIK DAMMAK:

Merci. Je crois que nous pouvons passer au point suivant.

BILL DRAKE:

Merci Rafik. Bonjour à tous. Excusez-moi, je parlais trop loin du micro. La dernière fois que nous nous sommes réunis, nous pensions que les choses étaient simples et nous avons soulevé avec vous la question des droits de l'homme et comment l'intégrer dans les travaux de l'ICANN. Et parce que c'était une question aussi simple pour nous, cela a engendré un travail énorme. Et dans ce même esprit, nous essayons de penser à quelque chose et nous aimerions connaître votre sentiment sur la notion et l'idée d'intérêt public. D'ailleurs, j'espère que la prochaine fois, nous pourrions mieux aménager la salle pour pouvoir mieux converser. L'idée d'intérêt public figure bien évidemment dans les statuts et dans l'affirmation d'engagement. Les membres du GAC font de plus en plus référence à l'intérêt public. Les gens, d'une manière générale, parlent du cadre d'intérêt public, etc. Il s'agit des normes que l'on applique et de ce





que l'on entend par là. L'ICANN, il y a cinq ans a fait une liste des objectifs stratégiques en développant un cadre d'intérêt public qui inclut le développement d'un consensus mutuel et d'une définition commune sur l'intérêt public. Il y a eu un panel qui en a débattu il y a quelques années et a élaboré une définition relativement concise de l'intérêt public. Il y a un département maintenant à l'ICANN, j'ai toujours tendance à l'appeler secrétariat, mais c'est bien un département qui s'occupe des questions d'intérêt public. Ce matin, le NCUC, en la personne de Nora Abusitta et Megan Richards de la Commission européenne ont passé une heure à en parler pour savoir ce que l'on entend par là. Il y a un certain nombre d'autres contextes, y compris la réunion qui a récemment eu lieu à Washington entre le groupe ou le représentant des parties prenantes commerciales et le groupe des parties prenantes non commerciales. Donc il n'y a pas de consensus, ça ne fait aucun doute. Certains pensent qu'il y a une norme qui n'est pas bien définie, qu'on l'utilise pour justifier toutes sortes de priorités qui devraient figurer ou non dans le cadre de cet intérêt public. Certains, même s'ils ne comprennent pas bien ce dont il s'agit. En tout cas, il serait utile d'avoir une définition claire. D'autres se préoccupent du fait que si l'ICANN se lance dans cette question, cela risque de nous entraîner dans un abyme duquel on ne pourra jamais sortir et que ça ne nous mènera nulle part. On ne sait pas très bien comment avancer. Nous pensons que le conseil d'administration est en train d'y réfléchir, de déterminer s'il devrait y avoir un processus pour mieux définir cette notion d'intérêt public et si tel est le cas, nous aimerions connaître votre sentiment par rapport au fait de faire avancer ce plan ou ce processus et comment nous, dans la communauté nous pourrions interagir avec vous ?



---

Et Fadi, vous avez dit à Washington également que l'une des missions cette année est de définir l'intérêt public. Je crois, en tout cas pour ma part, que c'est un problème important qui existe depuis longtemps et nous aimerions connaître votre point de vue là-dessus. J'attends aussi l'intervention des autres sur ce point.

Ne vous précipitez pas, surtout ne vous précipitez pas. (Rires).

RAFIK DAMMAK: Quelqu'un souhaite intervenir ?

WOLFGANG KLEINWACHTER: Une question. Vous revenez à la question sur les droits de l'homme ou pas ? Est-ce qu'on a divisé cette question en deux parties ? Droits de l'homme et intérêt public ?

BILL DRAKE: Merci d'y être revenu. Certains pensent que les droits de l'homme sont étroitement liés à l'intérêt public et donc qu'il faut les lier et d'autres pensent au contraire que si on lie les deux questions cela complique davantage la question et donc il faudrait en parler en parallèle. Et donc je vous pose la question. La dernière fois, nous avons parlé des droits de l'homme. Est-ce que maintenant on se concentre plus sur l'intérêt public ? Je ne sais pas ce que vous en pensez.



---

WOLFGANG KLEINWACHTER: Je comprends cela. En fait, j'avais un commentaire non pas concernant l'intérêt public mais concernant les droits de l'homme parce qu'il y a un nouveau document qui est élaboré et le document qui a été élaboré concernant l'article 19 a permis de bien enrichir le débat. Nous avons aussi l'étude du conseil de l'Europe qui, d'une manière générale, était justement trop générale mais l'article 19 fixait bien les obligations. Et il y avait un certain nombre de recommandations, notamment la recommandation 2 de l'article 19 s'avère tout à fait utile, car elle fait référence aux premières choses à faire pour sensibiliser, pour que les membres du conseil d'administration de l'ICANN soient davantage conscients de cela. Nous avons eu une discussion sur le fait qu'il faut peut-être changer les statuts. Je vous renvoie à l'article 4. Il est très clair sur le fait que l'organisation doit fonctionner pour le bénéfice de la communauté internet dans son ensemble en réalisant ses activités conformément aux principes pertinents de la législation internationale et des conventions internationales en vigueur. Qu'est-ce que cela veut dire? Je crois que l'ICANN n'est pas une marque déposée et une organisation juridique spécialisée dans les marques déposées, ce qui veut dire que l'ICANN n'a pas le droit d'aller à l'encontre des marques déposées. Si l'ICANN prend des décisions, il doit être clair que les décisions ne violent pas les conventions internationales en termes de droit de propriétés intellectuelles et de marques déposées. C'est pourquoi, nous avons une unité constitutive sur les marques déposées et un centre d'échange sur les informations concernant les marques déposées. On pourrait ajouter après marque déposée, les droits de l'homme. L'ICANN n'est pas une organisation spécialisée dans les droits de l'homme. Nous ne définissons pas les droits humains. Mais l'ICANN ne peut pas violer les droits de l'homme, cela veut qu'il faut respecter



---

cela. C'est une discussion sur le fond, c'est lié à l'article 19 et il faut respecter cela. L'ICANN ne peut pas adopter des décisions qui vont violer la liberté d'expression. D'après moi, il n'y a pas besoin de changer les statuts, il faut simplement sensibiliser davantage sur le fait que ça fait partie de notre travail, que c'est le fondement même de notre travail. Il faut l'accepter. Ensuite, s'il y a des problèmes, peut-être avons-nous besoin davantage de mécanismes précis, davantage d'avis et de conseils juridiques. Nous avons maintenant 7 experts, dont un expert sur la législation internationale qui inclut la législation sur les droits de l'homme, et qui vient de l'université d'Oslo. Je recommande que si nous avons un problème, alors il faut demander l'avis de ces experts. C'est la façon la plus simple de procéder. Si nous avons besoin de modifier les statuts, attendons leur avis. Si la communauté pense que ce n'est pas suffisant, que l'avis juridique ne répond pas à nos attentes, alors on pourra commencer, mais je crois que pour l'heure, la recommandation 2 de l'article 19 est très utile car elle permet de faire prendre conscience et de davantage sensibiliser sur cette question.

RAFIK DAMMAK: Merci Wolfgang. Marcus souhaite intervenir.

MARKUS KUMMER: Merci. J'ai également participé à la réunion que nous avons eue à Washington et également celle à Frankfort sur le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité et cette question a été soulevée, à savoir un domaine dans lequel l'ICANN intervient et où les gouvernements ont normalement la responsabilité. Or là, nous ne



voulons pas que les gouvernements contrôlent cela, c'est la responsabilité de l'ICANN de protéger les droits de l'homme. De quels autres droits s'agit-il ? Je crois que l'un des droits qui doit être protégé c'est celui des droits de propriété, liberté de réunion, liberté d'expression, bien sûr, mais l'un des modèles qu'il est important de voir c'est le compact mondial des Nations unies qui est une initiative qui consiste à dire qu'il y a de plus en plus d'activités internationales qui sont gérées par des entreprises privées et non par les gouvernements. Ces entreprises privées doivent se montrer responsables, ce qui renvoie à la question des normes en termes du droit du travail, des normes environnementales mais aussi des droits de l'homme et le document clé qui est inclus dans le compact mondial renvoie à la déclaration universelle des droits de l'homme, à la déclaration des organisations internationales du travail, à la convention des Nations unies contre la corruption. Je pense que ce sont des documents très importants qu'il est important de consulter pour voir quels sont les principes inscrits. Bien sûr, l'ICANN doit respecter les conventions internationales qui existent. Il faut voir ce qui est pertinent pour nous. Et nous en avons parlé à Los Angeles. La réunion sur le conseil de l'Europe a été particulièrement intéressante.

RAFIK DAMMAK: Bill vous souhaitiez intervenir ?

BILL DRAKE: Non, c'est bon.



MARILIA MACIEL:

Merci. Je pense qu'il y a des questions qui sont débattues à l'ICANN qui sont liées les unes aux autres, par exemple l'intérêt public et les droits de l'homme, et il serait bon d'avoir un suivi de l'évolution de cette relation entre l'une et l'autre. Je suis d'accord pour dire que les droits de l'homme est une manière d'orienter le débat sur l'intérêt public. Il y a probablement d'autres aspects à prendre en compte. Pour moi il est important de dire que l'intérêt public est dans la lignée des droits de l'homme, sachant qu'un procès juste garanti est important. Je pense que ces deux questions sont connectées l'une à l'autre, et je pense que le débat est en train de gagner en substance à la communauté. Nous en avons parlé à Londres, à Los Angeles, maintenant à Singapour, nous avons parlé avec différents leaders de la communauté, il semblerait que la communauté voit qu'il y a là une opportunité et qu'il est nécessaire pour nous de nous engager de manière plus structurée dans cet effort communautaire. On peut débattre de la meilleure façon de procéder. Je viens de participer à une réunion du GAC sur l'intérêt public et la législation dans le domaine des droits de l'homme et il y a eu un grand soutien pour la création d'un groupe de travail pour débattre de l'intérêt public et qui pourrait débattre des droits de l'homme. Donc d'après ce que j'ai entendu, tous les pays, les États-Unis, le Royaume-Uni, les pays européens, le Brésil seraient disposés à le soutenir, c'est donc une évolution très positive. J'en parlerai au conseil d'administration et à Fadi si vous pensez que c'est une bonne manière d'avancer. Quel est votre sentiment là-dessus en termes pratique ? S'il y a un intérêt, comment devrions-nous avancer en la matière d'après vous ?

Excusez-moi, j'ai oublié de dire qu'il y avait une réunion demain matin à 10h30 qui portera sur les droits de l'homme à l'ICANN. Nous avons invité



---

toute la communauté. Si vous avez l'occasion d'y participer demain, c'est dans la salle Sophia à 10h30.

BRUCE TONKIN:

Oui, une des idées consistait à dire que l'on pouvait constituer un groupe de travail intercommunautaire sur cette question. Ça semble intéressant. Bien entendu, s'il y a d'autres personnes qui veulent participer, cela permettra d'enrichir le débat. Il semblerait que vous soyez sur la bonne voie, c'est le bon moment pour le faire. Constituer un groupe de travail intercommunautaire entre les différents domaines, c'est tout à fait pertinent.

FADI CHEHADE:

On a commencé à parler avec Bill d'une définition d'intérêt public et on est passés aux droits de l'homme. N'oubliez pas de revenir sur la question de Bill. Sur la question plus générale des droits de l'homme, c'est une question complexe. Je sais que la communauté a envisagé plusieurs manières de définir cela. Pour ma part, je ne suis pas expert, ni spécialiste, et ce n'est pas ma responsabilité, c'est la communauté qui doit s'en charger. La seule chose que je demanderai et ça, c'est un commentaire personnel, c'est qu'il faut s'assurer de ne pas oublier le commentaire légitime qui a été fait lundi matin. N'oublions pas quel est le rôle de l'ICANN vis-à-vis des questions relatives aux droits de l'homme plus générales. N'oublions pas notre responsabilité face au monde. Faisons notre travail dans le cadre de nos domaines de compétences. On n'a pas le droit de violer ces droits. Bien entendu, il y a des choses plus positives à faire. Assurons-nous que nous le faisons en tant que



---

communauté, ensemble. Plus nous serons simples, plus nous serons concentrés sur ce que nous faisons, et plus facilement, nous atteindrons nos objectifs.

Par rapport à la question de Bill qui a patiemment attendu une réaction, Bill vous avez raison. Il y a deux domaines dans lesquels nous avons progressé mais il faut maintenant que nous avancions ensemble sur la question de l'intérêt public et que nous trouvions quelque chose.

N'oublions pas que la communauté a développé un nouveau plan stratégique qui a une cinquième colonne spécifique qui dit pour la première fois que l'un des cinq objectifs prioritaires, c'est de manière globale, l'intérêt public. Donc pour les cinq prochaines années, il faut se concentrer là-dessus. Ensuite, vous vous souviendrez de mon intervention dans ce panel stratégique, vous vous souvenez ou vous avez oublié ? L'un d'entre eux avec Nii Quaynor, c'était de se concentrer sur l'intérêt public et ils ont élaboré, d'après moi, un bon rapport qui visait à informer que ce n'est pas le travail de la communauté. Donc voilà ce qui peut nous aider à commencer. On doit s'assurer que nous sommes tous d'accord sur ce que cela veut dire et effectivement votre initiative pour que la communauté commence à s'y intéresser est une bonne manière d'avancer. Nous avons également une responsabilité publique vis-à-vis de cela, donc sachez que vous comptez sur mon soutien là-dessus.

RAFIK DAMMAK:

Merci Fadi. Nous reviendrons sur cette discussion concernant l'intérêt public. Je crois qu'il y a des commentaires d'abord. On va commencer par David. Ensuite Walid et George.





DAVID CAKE:

D'après moi, il est important de dire que l'intérêt public ce n'est pas la même chose que les droits de l'homme et inversement. Il y a des chevauchements parfois, il est vrai. Je sais qu'à Washington, on a parlé du secteur de la communication, ce n'est pas simplement le développement de modèle, il y a aussi un impact économique, je crois, et c'est mon opinion personnel, que travailler dans l'intérêt public avec une définition assez large, cela peut poser des problèmes. Il faudrait donc focaliser notre travail. En termes de définition de l'intérêt public, je crois qu'il faudrait avoir des processus de travail pour définir ce que représente l'intérêt public. Il faudrait que ceci concerne la communauté et le personnel, pour qu'ils puissent tous deux collaborer dans certains domaines. D'ailleurs dans le cadre des droits de l'homme, nous avons parlé de manière très simple mais en fait, c'est beaucoup plus compliqué. Dans le domaine de la sécurité, de la stabilité et de la résilience, nous avons un objectif clair. Je crois que l'ICANN a très bien travaillé dans ce domaine, c'est parce que nous avons des experts, nous avons des gens de la communauté qui ont collaboré. Et pour moi, il faudrait faire la même chose dans le domaine des droits de l'homme et de l'intérêt public.

FADI CHEHADE:

Rapidement, j'aimerais répéter qu'à Washington, je crois qu'Avri et d'autres l'ont dit également mais je le redis ici, je répète que je suis d'accord avec la communauté. Nous allons travailler avec vous et définir ensemble l'intérêt public. Les droits de l'homme font partie de cela et



---

nous allons continuer à travailler là-dessus. Nous savons qu'il y a un lien entre les deux.

RAFIK DAMMAK: Merci Fadi. Nous allons passer le micro à Walid et George pour ce sujet et ensuite on passera au prochain.

WALID AL-SAQAF: Vous avez parlé des droits de l'homme, maintenant, je m'imagine un peu comme une personne externe, comme un utilisateur final. L'utilisateur final, nous le connaissons tous au NCUC. En tant qu'utilisateur final, pour moi j'ai un contrat qui n'est pas encore rédigé avec l'ICANN, je veux avoir accès à des sites web, à des noms de domaine et au réseau. Mais parfois la connexion est interrompue, et cette interruption, elle peut être due par exemple à un problème de filtrage. C'est quelque chose qui se produit de façon non transparente. Et au lieu de me rendre sur tel site web, je me rends dans un programme maléfique. Et jusqu'à présent, on n'a pas vu d'efforts selon lesquels l'ICANN pourrait avoir un mécanisme visant à prendre des mesures lorsque les utilisateurs sont redirigés, lorsque leurs droits sont violés, lorsque la transparence n'existe pas.

Je comprends bien que c'est difficile étant donné l'implication de différents pays, et des problèmes de gouvernance mais je crois qu'il est important de communiquer le besoin pour l'utilisateur final d'avoir un lien avec l'ICANN. On ne peut pas être NCUC sans prendre en compte l'utilisateur final. Je crois qu'au cœur des idées de connectivité, il nous faut absolument garantir la sécurité, l'ouverture, l'accessibilité pour



---

l'utilisateur final. Une idée serait de mettre en place un forum permettant la production de rapports pour pouvoir signaler ces problèmes. En tout cas, il faudrait avoir une entité qui puisse surveiller ou qui puisse être au courant de ces situations et déterminer si elles sont répandues. C'est quelque chose qui pourrait être fait avec les ISP avec les fournisseurs de services mais je crois que ce genre de choses doit pouvoir exister à l'ICANN car si on ne prend pas en compte l'utilisateur final, si on l'ignore, on ne fait pas notre travail.

FADI CHEHADE:

Oui Walid, je vois exactement de quoi vous parlez, ces pratiques sont affreuses. Maintenant soyons honnêtes, de la même manière que vous ne voulez pas que nous nous occupions de contenu, faire ce genre de choses est vraiment difficile pour l'ICANN. Lorsque je me rends dans un pays et que je parle de ce genre de problèmes aux dirigeants, je sais très bien que l'ICANN ne peut pas aller au-delà du rôle qui lui est imparti. Je crois que ce genre de travail est très intéressant à faire au niveau de l'ISOC. Je pense honnêtement que l'Internet Society pourrait être très utile parce que c'est le genre de choses qu'ils font très bien. Je voulais vous envoyer à l'ALAC, c'est un groupe qui se concentre sur les utilisateurs finaux, mais, avec tout le respect que je vous dois, et je sais que ce problème est important, je ne pense pas que nous allons constituer des équipes pour résoudre ces questions. Je voudrais que les autres membres du conseil donnent leur avis, je sais que c'est une question importante.



---

GEORGE SADOWSKY: Je voulais revenir sur quelque chose qui a été dit par Marilia, elle parlait d'une activité et ensuite elle a dit qu'il serait bien d'avoir un groupe de travail intercommunautaire. J'aimerais bien que quelqu'un me dise quel est le but de cette activité, et comment est-ce qu'on saura quand on aura atteint notre but ?

BILL DRAKE: Vous parlez des droits de l'homme ?

Est-ce que vous souhaitez donner une réponse à ceci avant que je revienne à l'intérêt public ?

MARILIA MACIEL: Une des choses que nous avons remarquée, c'est que nous considérons les problèmes seulement quand certaines politiques relatives aux droits de l'homme, au droit de la vie privée par exemple, sont approuvées et c'est dommage. Il serait plus facile pour nous de pouvoir évaluer les droits de l'homme pendant que la politique est mise au point de manière à ce qu'elle soit élaborée conformément aux normes qui existent. Comment le faire ? Je pense qu'il y a plusieurs options, je pense que les groupes de travail intercommunautaires seraient utiles. Et leur rôle serait de voir comment réduire les problèmes après le processus de développement de politique.



BILL DRAKE:

Je crois que la question est de pouvoir établir des critères. Alors maintenant revenons à l'intérêt public. En ce qui concerne les télécommunications et d'autres secteurs réglementés, il y a des concepts qui existent depuis un certain temps, comme l'a dit David, il y a souvent différentes dimensions qui sont intégrées à ceci, comme par exemple, les problèmes de concentration de pouvoir dans le marché. Par exemple, aux États-Unis, il y a la commission fédérale sur les télécommunications qui est responsable des abus sur le marché lorsqu'il y a abus de pouvoir. Une question, quels seraient les critères, quelles seraient les questions comparables en ce qui concerne le mandat de l'ICANN ?

Je ne crois pas que nous aurons une seule définition mais il faudrait au moins avoir un inventaire plus large, une compréhension des définitions des différentes considérations que les gens ont à l'esprit lorsqu'ils utilisent certains termes. Pour ce qui est du panel sur la stratégie, sa définition est « S'assurer que l'Internet reste stable, inclusif et accessible dans le monde entier. » Ces principes-là sont très bien, on est tous contents si l'Internet est stable, inclusif et accessible mais qu'est-ce que ça signifie en termes opérationnels lorsqu'on s'occupe des politiques de gTLD. C'est beaucoup moins évident. C'est ce type de questions que nous devons détailler. Quels sont les éléments que les gens vont prendre en considération, qui sont pertinents. Et comment les traduire en politique concrète, en pratique, etc. Moi j'aimerais bien savoir quel est l'avis de la communauté sur cette question, j'aimerais connaître le point de vue des bureaux d'enregistrement, des opérateurs de registre, des CC, simplement pour savoir où nous en sommes en termes de réflexion. On n'aura pas une seule définition claire, mais je pense que ce serait



---

utile et, si je comprends bien, cela fait partie de l'ordre du jour. Ce que j'aimerais bien savoir c'est : qu'est-ce qu'on va faire avec ça ?

MILTON MUELLER:

Je suis rassuré de voir que vous savez que l'ICANN n'a pas à être une organisation des droits de l'homme qui promeut certaines choses, mais ce que vous ne comprenez pas bien, c'est pourquoi vous ne voulez pas que l'ICANN soit également une organisation d'intérêt public. Et pourtant, pour moi, c'est la même chose. Vous ne voulez pas enfreindre les droits de l'homme, donc il semble logique de dire que vous ne souhaitez pas enfreindre l'intérêt public. Maintenant, si vous mettez dans votre plan stratégique que vous souhaitez appuyer ce qui est dans l'intérêt public, vous ouvrez la porte à tout et n'importe quoi. Vous allez peut-être utiliser les produits de la vente aux enchères pour financer, je ne sais pas, des aliments pour les enfants qui souffrent de la faim. Ce qui est sûr, c'est qu'on n'a pas faim dans les réunions de l'ICANN. Je pense que cela ouvre des portes à beaucoup de choses et franchement ça me fait peur. Sur la base de ce qui a été dit tout à l'heure, on pourrait se poser des questions. Est-ce que l'ICANN va devenir régulateur de l'Internet et pas seulement des noms de domaine ? Qu'est-ce que ça veut dire au cours des cinq ans à venir et comment on fait pour s'en débarrasser dans 5 ans ?

FADI CHEHADE:

La réponse c'est à la communauté de nous la dire. Moi, ma voix c'est une des voix de la communauté. Ma réponse n'est pas la réponse de l'ICANN. Alors il y a suggestion. Je pense que comme David l'a dit :



---

Qu'est-ce que cela veut dire ? Ce n'est pas moi qui ai mis ceci dans le plan stratégique, c'est vous, c'est la communauté. Nous souhaitons nous concentrer sur ce cinquième but d'intérêt public, mais qu'est-ce que cela signifie ? Ce plan a été développé pendant 18 mois avec consultation des différents membres de la communauté. Moi j'écoute, essayons de voir ce que cela veut dire et, comme David l'a dit, essayons de voir à quoi cela correspond. Ce n'est pas uniquement trouver un beau paragraphe à afficher au mur. C'est essayer de voir ce que cela veut dire. Je crois que pour la plupart d'entre nous et j'en fais partie, on ne cherche pas à élargir le rôle de l'ICANN. Lundi matin, il a été dit que, je garde ceci gravé à l'esprit, « je fais mon travail. Je reste simple, je reste clair », et surtout n'oublions pas ce qui nous concerne réellement. Moi j'ai quelque chose à dire mais vous aussi, vous avez voix au chapitre. Je crois que pour les étapes suivantes, je mettrais en lien Nora et Samantha avec vous suite à cette réunion afin de savoir comment nous pouvons vous aider à avancer dans la communauté. Nous ferons tout notre possible pour cela.

MIKE SILBER:

Cela fait déjà plusieurs réunions que je répète la même chose. Mais cette question n'arrête pas d'être soulevée. Ce que j'apprécie c'est que nous ne parlons pas de manière conflictuelle. Je commence à comprendre pourquoi la question est posée. La question du rôle de l'ICANN, la perspective de l'ICANN sur les droits de l'homme. Il me semble qu'il y a différents points de vue, il y a certaines personnes qui souhaitent que l'ICANN soit observatrice des droits de l'homme, d'autres que nous fassions du plaidoyer en vertu des droits de l'homme mais franchement, il faudrait déjà qu'on puisse définir le problème. J'entends de bonnes suggestions, des suggestions qui pourraient être exécutables



---

d'autres non, et je crois qu'il est très bien qu'il y ait une interaction avec les ISP sur les questions de filtrage. Étant donné le nombre de fournisseurs de services internet qui viennent à l'ICANN, je ne pense pas qu'il serait très bon de l'avoir. Mais il serait très utile d'avoir un énoncé clair du problème plutôt que d'avoir ces questions réponses que nous avons eues jusqu'à présent, je pense que la discussion actuelle est positive et très utile.

RAFIK DAMMAK: Un commentaire de David.

DAVID CAKE: Je voulais faire un commentaire là-dessus. Je suis tout à fait d'accord, parfois on dit que ces outils ne font pas partie du rôle de l'ICANN, mais l'ICANN nous a fourni les outils et ce que nous faisons est très utile pour ce qui est du DNSSEC. Je vais être impliqué dans un grand projet avec différentes données de zones centralisées, etc. Donc ceci est très utile.

RAFIK DAMMAK: Il nous reste deux ou trois minutes. Nous allons marchander comme en Afrique du Nord, donc trois minutes.

Nous allons avoir une mise à jour sur la question des droits privés.

STEPHANIE PERRIN: Je vais être très brève. La dernière fois que nous étions à Singapour, nous vous avons dit que nous ne pensions pas que la politique sur la vie





---

privée était adéquate. Nous souhaitons en reparler, nous sommes en train de travailler à un rapport préliminaire et nous allons vous envoyer une lettre avec l'analyse de la politique qui existe actuellement avec des commentaires. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire. C'est juste une petite mise à jour.

STEVE CROCKER: En termes de délai ?

STEPHANIE PERRIN: Je pense qu'il est d'un mois environ.

RAFIK DAMMAK: Des commentaires là-dessus ? C'est le moment Kumbaya alors. Merci à tous, je crois que le dialogue a été positif, d'excellentes opinions ont été exprimées. À la prochaine fois. MERCI !

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**

